

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00705

Numéro SIREN : 428 268 023

Nom ou dénomination : DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005721

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Distribution Casino France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Distribution Casino France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « 12 - Immobilisations corporelles et incorporelles » et « 13 - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels exposent les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des actifs immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et contrôlé que ces notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre société.

Nous avons examiné la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et le caractère raisonnable des évaluations en résultant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



Vanessa Girardet



Patrice Choquet

Alexis Hurtrel

Yvon Salaün

Compte de résultat

<i>En M€</i>		Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires net	Note 3	7 753,0	8 197,2
Prix de revient des ventes	Note 4	-5 797,0	-6 238,1
Marge commerciale		1 955,9	1 959,1
% du CA HT		25,2%	23,9%
Frais de personnel	Note 5.1	-806,1	-866,6
Autres produits et charges d'exploitation	Note 5.2	-1 075,0	-1 082,1
Dotations nettes aux amortissements et provisions	Note 6	-111,6	-88,5
RESULTAT D'EXPLOITATION		-36,7	-78,1
% du CA HT		-0,5%	-1,0%
Résultat financier	Note 7	-579,5	-1 501,6
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION		-616,2	-1 579,8
% du CA HT		-7,9%	-19,3%
Résultat exceptionnel avant d'impôts	Note 8	-64,2	-195,0
RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION		-680,5	-1 774,8
% du CA HT		-8,8%	-21,7%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	Note 11	-1,9	-1,6
Impôts sur les bénéfices	Note 11	25,3	25,8
RESULTAT NET		-657,1	-1 750,6
% du CA HT		-8,5%	-21,4%

Bilan actif

<i>En M€</i>		Brut	Exercice N Amort et dépréciation	Net	Exercice N-1 Net
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Note 12	2 690,7	488,5	2 202,2	2 195,8
Immobilisations corporelles	Note 12	1 986,2	1 423,5	562,6	553,1
Immobilisations financières	Note 13	4 201,9	3 000,1	1 201,8	1 681,6
Actif immobilisé		8 878,8	4 912,1	3 966,7	4 430,5
Stocks	Note 14	629,7	7,9	621,8	672,5
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients	Note 15	256,2	39,0	217,2	255,0
Autres créances	Note 15	499,7	11,7	488,0	412,5
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		66,4		66,4	101,8
Charges constatées d'avance	Note 16	87,3		87,3	99,7
Actif circulant		1 539,3	58,6	1 480,7	1 541,6
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Prime de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
Total actif		10 418,1	4 970,7	5 447,4	5 972,1

Bilan passif

<i>En M€</i>		Exercice N Net	Exercice N-1 Net
Capitaux propres	Note 17	1 819,1	2 466,9
Autres fonds propres			
Provisions	Note 18	194,7	192,5
Dettes financières	Note 19	1 533,0	554,5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 19	7,8	15,6
Dettes fournisseurs	Note 19	1 273,3	1 291,7
Dettes fiscales et sociales	Note 19	444,0	310,8
Dettes sur immobilisations	Note 19	29,1	18,8
Autres dettes	Note 19	140,5	1 094,2
Produits constatés d'avance	Note 16	5,9	27,1
Dettes		3 433,6	3 312,8
Ecarts de conversion passif			
Total passif		5 447,4	5 972,1

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

La société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

L'activité principale de la société est la vente de produits alimentaires et non alimentaires dans des magasins de différents formats tels que des hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité qu'elle exploite en propre ou en franchise en France ainsi qu'une activité d'approvisionnement et/ou de franchise à l'international.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2020.

Ils sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire.

1.2 Faits caractéristiques

Après un premier semestre marqué par l'impact des coûts liés à la crise sanitaire, le second semestre a montré une amélioration de la rentabilité. Cette pandémie mondiale a eu comme effet un changement des habitudes des consommateurs qui se tournent vers des solutions digitales et les magasins de proximité. Dans ce contexte, la société a poursuivi la digitalisation de ses points de vente ainsi que le développement de magasins Premium et de proximité.

L'année 2020 a vu également l'accélération de la pénétration de l'application digitale Casino Max.

Les hypermarchés ont adapté un nouveau modèle avec la réduction du non alimentaire au profit de marketplace physique ou de shop-in-shop.

Le plan Rocade initié en 2018 s'est poursuivi avec la cession de magasins déficitaires (5 hypermarchés et 5 supermarchés). De plus, 24 fonds de commerce donnés en location gérance à FPLP ont été cédés à cette dernière.

Au cours de l'exercice 2020, DCF a absorbé 17 de ses filiales par des Transmissions Universelles de Patrimoine.

Le groupe Casino disposait d'une convention de cash pooling avec ses filiales françaises qui était actuellement rémunérée à Eonia + 0,50 %. A la suite de la mise en place en novembre 2019 par le Groupe d'une opération de refinancement globale, le Groupe a procédé à la mise à jour de sa politique de financement interne consistant essentiellement à (i) la ventilation des dettes et créances intragroupes entre court terme (compte-courant ou avance) et long terme (prêt ou emprunt) et (ii) l'aménagement des taux de rémunération en conséquence. Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, les dettes et créances à long terme et à court terme sont respectivement rémunérées au taux de 3,9 % et 1,5 %.

Les impacts financiers sont décrits dans les notes dédiées aux dettes et créances et au résultat financier.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2020 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et l'indépendance des exercices.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation :

- De l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles,
- De l'évaluation des titres de participation et autres immobilisations financières,
- De l'évaluation des créances clients,
- Des hypothèses retenues dans l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

NOTE 3. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise ou lors du passage en caisse soit à la date de réalisation de la prestation.

A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes encaissés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

En M€

Chiffre d'affaires	2020	2019
Ventes de biens	7 445,6	7 903,5
Prestations de services	307,3	293,7
TOTAL	7 753,0	8 197,2

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts ainsi que diverses prestations.

Le chiffre d'affaires est réalisé à 99,8 % en France et à 0,2 % à l'étranger en 2020 (respectivement 99.10 % et 0.9 % en 2019).

NOTE 4. Prix de revient des ventes

En M€

Prix de revient des ventes	2020	2019
Achats et variations des stocks	-5 738,6	-6 209,3
Coûts logistiques & frais de centrale d'achats	-463,4	-454,5
Coopérations commerciales	404,9	425,7
TOTAL	-5 797,0	-6 238,1

Le montant des coûts logistiques correspond essentiellement aux prestations réalisées par la société Easydis et les frais accessoires d'achats, aux prestations réalisées par la société AMC (Achats Marchandises Casino) et par les équipes interne à DCF en charge des fonctions Approvisionnement et Achats.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés par les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à l'émission d'acomptes.

NOTE 5. Autres postes du résultat d'exploitation

5.1 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel de l'exercice sont constituées des postes suivants :

En M€

Charges de personnel	2020	2019
Salaires et traitements	-599,1	-648,0
Charges sociales	-201,8	-210,0
Intéressement	-5,1	-8,6
TOTAL	-806,1	-866,6

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants :

en Equivalent Temps Plein

Effectif moyen salarié	2020	2019
Cadres	2 085	2 227
Agents de maîtrise	2 370	2 604
Employés, ouvriers	17 351	19 226
Gérants supérettes	1 483	1 740
TOTAL	23 289	25 797

5.2 Autres produits et charges d'exploitation

En M€

Autres postes du résultat d'exploitation	2020	2019
Autres achats et charges externes	-940,8	-947,1
Impôts, taxes et versements assimilés	-104,5	-106,4
Autres produits et charges	-29,6	-28,6
TOTAL	-1 075,0	-1 082,1

Les « Autres produits et charges » comprennent notamment la production immobilisée pour un montant de 23.8 M€ (30,1M€ en 2019) correspondant essentiellement à l'activation de coûts appelés « frais de concept » et « frais d'expansion » dans le cadre d'investissements liés principalement à (i) des projets de création, de rénovation et d'extension de magasins et (ii) des projets de création de logiciels.

Les transferts de charges ont été imputés, en fonction de leur nature comptable, sur les postes suivants :

En M€

Détails transfert de charges	2020	2019
Achats et variation de stocks	6,7	47,7
Autres achats et charges externes	29,7	64,3
Autres charges	0,1	4,3
Frais de personnel	44,8	33,0
Impôts, taxes et versements assimilés	0,0	0,1
Dotations aux amortissements et provisions	-6,5	9,7
TOTAL	74,9	159,1

Les transferts de charges relatifs aux postes « Achats et variations de stocks », « Autres achats et charges externes » et « Frais de personnel » correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés aux cessions et fermetures de sites, à la rationalisation et la modernisation du parc de magasins et à la réorganisation des structures centrales.

NOTE 6. Dotations nettes aux amortissements et provisions*En M€*

Dotations nettes aux amortissements et provisions	2020	2019
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	-117,9	-96,2
Dotations nettes aux autres provisions	6,3	7,7
dont actifs circulants	7,0	6,5
dont risques et charges	-0,7	1,2
TOTAL	-111,6	-88,5

NOTE 7. Résultat financier

Les charges financières nettes sont composées de :

En M€

Résultat financier	2020	2019
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des titres de participations	-488,5	-1479,9
Autres charges financières	-95,2	-27,3
Autres produits financiers	4,3	5,5
TOTAL	-579,5	-1 501,6

Les dotations nettes des reprises pour dépréciation des titres de participation s'élèvent à - 488.5 M€ en 2020 et concernent essentiellement FPLP pour -481.6 M€, Codim pour -10.5 M€ et Floréal pour 5.1 M€. Elles s'élevaient à -1 479,9 M€ en 2019 et concernaient essentiellement FPLP pour -1 437,9 M€, Serca pour -18,7 M€ et Tamnidis pour -7.0 M€.

L'opération de refonte des comptes courants en prêts et emprunts décrit dans les faits caractéristiques a eu pour effet une augmentation significative des charges financières puisque les taux d'intérêts des emprunts est de 3,9% et celui des comptes courants de 1,5%, en comparaison à un classement unique en compte courant en 2019 dont le taux était de 0,5%.

NOTE 8. Résultat exceptionnel**Principes comptables**

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société telles que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En M€

Résultat exceptionnel	2020	2019
Résultat de cessions d'immobilisations	28,7	-40,7
Résultat de cessions d'actifs	28,7	-40,7
Dotations / reprises de provisions	-14,9	6,9
Autres charges et produits exceptionnels	-78,0	-161,2
Résultat autre que cessions d'actifs	-92,9	-154,4
Résultat exceptionnel avant impôts	-64,2	-195,0
Impôts	0,0	0,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPOTS	-64,2	-195,0

Le résultat exceptionnel se compose principalement :

- Des résultats de cessions d'actifs pour 28,7 M€,
- De charges et produits exceptionnels principalement liés à la rationalisation et transformation du parc de magasin, à la réorganisation des structures centrales, aux coûts liés aux cessions et fermetures de supermarchés, hypermarchés et magasins de proximité pour un total de -53,7 M€.

En 2019, les autres charges et produits exceptionnels étaient essentiellement liés à la rationalisation et transformation du parc de magasin proximité, à la réorganisation des structures centrales, aux coûts liés aux cessions et fermetures de supermarchés, hypermarchés et magasins de proximité ainsi qu'aux coûts liés au nouveau programme de digitalisation.

NOTE 9. Charges d'impôts

En M€

Charges d'impôts	2020	2019
Résultat courant	-616,2	-1 579,7
Participation des salariés	-1,9	-1,6
Résultat exceptionnel	-64,2	-195,0
Résultat avant impôts	-682,4	-1 776,3
Impôt sur le résultat courant (après participation)	25,3	25,8
Impôt sur le résultat exceptionnel	0,0	0,0
Charges ou produits d'impôts	25,3	25,8
RÉSULTAT NET	-657,1	-1 750,6

NOTE 10. Variation des provisions

En M€	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
Amortissements dérogatoires	114,3	0,0	0,0	31,4	0,5	0,0	0,0	22,1	124,1
Total provisions règlementées	114,3	0,0	0,0	31,4	0,5	0,0	0,0	22,1	124,1
Total provisions pour risques et charges (1)	192,5	148,5	0,0	56,8	2,7	147,8	0,0	58,1	194,7
Dépréciation immobilisations incorporelles	201,8	0,0	0,0	190,6	0,1	0,0	0,0	201,8	190,7
Dépréciation immobilisations corporelles	34,7	1,2	0,0	51,5	0,7	1,2	0,0	33,5	53,3
Dépréciation titres de participation	2540,2	0,0	496,7	0,0	-30,1	0,0	8,2	0,0	2998,6
Dépréciation autres immobilisations financières	0,1	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	1,4
Total provisions dépréciation actif immobilisé	2776,8	1,2	496,7	242,1	-28,0	1,2	8,2	235,3	3244,1
Dépréciation stocks	12,2	7,5	0,0	0,0	0,3	12,1	0,0	0,0	7,9
Dépréciation clients	43,1	15,4	0,0	0,0	0,0	19,4	0,0	0,0	39,0
Dépréciation autres postes des actifs circulants	14,2	0,4	0,0	0,0	7,3	10,2	0,0	0,0	11,7
Total provisions dépréciation actif circulant	69,5	23,3	0,0	0,0	7,6	41,7	0,0	0,0	58,6
TOTAL GENERAL	3153,0	172,9	496,7	330,4	-17,2	190,7	8,2	315,5	3621,4

(1) Cf. détail à la note 18

Le montant dans la colonne apport est lié aux transmissions universelles de patrimoine des sociétés Aloedis, Fox, Pyrog, Tamnidis, Sumacas Arcachon, Sumacas Blanc Mesnil, Sumacas Fresnes, Sumacas IDF, Sumacas Montussan, Sumacas Meaux, Sumacas Souillac, Sumacas Sevrans et Olenydis.

NOTE 11. Impôt sur les bénéfices

11.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

<i>En M€</i>	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	-36,7	-579,5	-64,2	-1,9	-682,4
Charges d'impôts					0,0
Crédits d'impôts	25,3				25,3
Montant net	-11,4	-579,5	-64,2	-1,9	-657,0

L'impôt sur le résultat courant est principalement constitué par le crédit d'impôt mécénat.

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est Casino Guichard-Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino, Guichard-Perrachon SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2020 est de 2 200 M€ dont 2 171 M€ constaté pendant la période d'intégration.

11.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 634 M€ et correspond principalement à l'utilisation future des déficits.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant de la provision pour amortissement dérogatoire s'élève à 32 M€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 12. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

***Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds commerciaux, de parts de marché, de coûts de développement, de logiciels et de droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis.

Le mali technique constaté lors des opérations de fusions et assimilées, est ventilé par catégorie d'actifs sous-jacents apportés.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes

***Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles**

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les amortissements pour dépréciation des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Étanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Agencements espaces verts	40 ans
Ascenseurs	25 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Ces regroupements d'actifs sont définis comme suit :
pour les hypermarchés et les supermarchés, le groupe est le magasin.
pour la proximité, le groupe est constitué de l'ensemble des magasins du réseau.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Toute dépréciation portant sur des fonds commerciaux est irréversible.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, concernant la valeur d'utilité, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.6% et 5.6%.

***Cessions des immobilisations incorporelles**

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

12.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En M€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	2 265,0	1,6	-28,0	19,7	2 258,3
Droits au bail	60,1	0,2	-4,5	0,5	56,3
Autres immobilisations incorporelles	352,7	23,7	-1,2	1,0	376,1
Total immobilisations incorporelles	2 677,8	25,4	-33,6	21,2	2 690,7
Terrains	22,1	4,2	-0,1	0,6	26,8
Constructions	49,1	11,5	-3,3	0,5	57,8
Autres immobilisations corporelles	1 817,0	149,3	-88,1	23,3	1 901,5
Total immobilisations corporelles	1 888,3	165,0	-91,5	24,4	1 986,2
TOTAL	4 566,0	190,4	-125,1	45,6	4 676,9

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspond essentiellement à l'acquisition ou l'évolution de logiciel et applications.

Les acquisitions des immobilisations corporelles de l'exercice correspondent aux dépenses de rénovation, d'aménagement, d'ouverture et d'extension des magasins dont principalement :

- 77,4 M€ pour les hypermarchés,
- 64,2 M€ pour les supermarchés,
- 18,6 M€ pour les proximités.

Les diminutions de l'exercice correspondent essentiellement à la vente de différents fonds de proximité dans le cadre du passage de surfaces intégrées en franchise, à la résiliation de baux des sites de ce même format fermé définitivement, à la vente de 29 fonds de commerce supermarchés et à celle de 5 fonds de commerce hypermarchés.

Les autres variations sont liées aux fusions et apports sous forme de TUP des sociétés Aloedis, Fox, Pyrog, Tamnidis, Sumacas Arcachon, Sumacas Blanc Mesnil, Sumacas Fresnes, Sumacas IDF, Sumacas Montussan, Sumacas Meaux, Sumacas Souillac, Sumacas Sevrans, Sumacas la Tour Bas Elné et Olenydis.

Ces opérations ont généré une augmentation des fonds de commerciaux (19,7 M€) et des autres immobilisations corporelles (23,3 M€).

12.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En M€	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immobilisations incorp.	280,2	17,9	-1,2	0,9	297,8
Amortissements des immobilisations corp.	1 300,4	105,0	-51,7	16,5	1 370,2
TOTAL	1 580,6	122,9	-53,0	17,4	1 668,0

La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 10

La diminution des amortissements est liée aux :

- Cessions pour 42,0 M€
- Mise au rebut pour 11 M€

Les autres variations sont principalement liées aux TUP des sociétés suivantes :

- Aloedis pour 11,8 M€
- Sumacas Fresnes pour 0,9 M€
- Olenydis pour 2,7 M€
- Fox pour 0,4 M€
- Sumacas Montussan pour 0,6 M€
- Sumacas La Tour Bas Elné pour 0,3 M€

NOTE 13. Immobilisations financières**Principes comptables***** Coût d'entrée des immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

*** Dépréciation des immobilisations financières**

Une dépréciation des titres de participation ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour la société.

La société a procédé à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôts appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1,6% et 5,6%.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En M€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	4 168,5	64,1	-4,7	-59,9	4 168,1
Prêts et autres immobilisations financières	53,4	119,5	-126,2	-12,9	33,8
TOTAL	4 221,9	183,6	-131,0	-72,7	4 201,9

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en fin d'annexe.

La variation des dépréciations des immobilisations financières est traitée en note 10.

L'augmentation des participations et autres titres est principalement liée à :

- L'augmentation de capital de la société Codim par incorporation de créances pour 41,4 M€,
- L'acquisition des titres de la société Aloedis pour 21,6 M€

La diminution des participations et autres titres est principalement liée à la cession des titres Maxit pour 4,7 M€.

La variation nette des prêts et autres immobilisations financières est principalement due aux :

- Prêts effort construction 2020 pour 3,2 M€,
- Dépôts de garantie reçus ou remboursés pour -10 M€.

Les autres variations correspondent à :

- L'annulation des titres des sociétés apportées pour 59,9 M€,
- L'annulation du prêt suite à la TUP de sumacas IDF pour 12,9 M€.

NOTE 14. Stocks**Principes comptables**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti) à l'exception du stock des magasins de proximité. La valeur de ce dernier est déterminée en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par rayon (stock initial + entrées du mois), destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat.

Une dépréciation ramène le stock à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

Décomposition des stocks

<i>En M€</i>	2020	2019
Valeurs brutes	629,7	684,7
Dépréciations	7,9	12,2
VALEURS NETTES	621,8	672,5

La dépréciation des stocks est détaillée en note 10.

La diminution de la valeur brute des stocks s'explique par :

- La cession de 5 sites hypermarchés représentant une baisse de 11 M€ de stocks,
- Une meilleure gestion des stocks.

NOTE 15. Créances**Principes comptables***** Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

*** Groupes et associés**

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- Des flux de financement entre CASINO FINANCE et les filiales,
- Des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Décomposition et échéances des créances

En M€	2020	2019
Clients (1)	256,2	298,0
Dépréciations	-39,0	-43,1
VALEURS NETTES	217,2	255,0
Autres créances d'exploitation	132,0	142,9
Dépréciations	-1,0	-3,1
VALEURS NETTES	131,0	139,7
Groupes et associés (1)	232,6	128,3
Dépréciations	0,0	0,0
VALEURS NETTES	232,6	128,3
Autres actifs circulants (1)	135,0	155,5
Dépréciations	-10,7	-11,1
VALEURS NETTES	124,3	144,4
TOTAL	705,2	667,5

Ces créances brutes sont à moins d'un an pour 696 M€ et à plus d'un an pour 59,9 M€

La dépréciation des créances est détaillée en note 10.

Dans cette rubrique sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 106,3 M€ qui se décomposent comme suit au 31/12/2020 :

En M€	2020	2019
Clients et comptes rattachés	33,6	25,2
Autres créances d'exploitation	54,3	68
Créances diverses	18,3	15,2

NOTE 16. Comptes de régularisation

<i>En M€</i>	2020	2019
Charges constatées d'avance	87,3	99,7
Produits constatés d'avance	-5,9	-27,1

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives, de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures. Elles regroupent aussi les charges relatives aux coûts de développement du réseau Franchise et aux budgets d'ouverture versés aux franchisés. Ces coûts sont étalés sur la durée du contrat de Franchise.

Les produits constatés d'avance correspondent en majorité à des coopérations commerciales obtenues des fournisseurs et relatives à des achats sur des périodes ultérieures.

NOTE 17. Capitaux propres**17.1 Variation des capitaux propres**

<i>En M€</i>	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	106,8				106,8
Primes	3 991,7	-0,5	-1 750,6		2 240,6
Réserve légale	4,6				4,6
Report à nouveau	0,0				0,0
Résultat de l'exercice	-1 750,6	-657,1	1 750,6		-657,1
Provisions réglementées	114,3	9,8			124,1
TOTAL	2 466,9	-647,8	0,0	0,0	1 819,1

17.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 106 801 329 actions au nominal de 1€ détenues à 99,99% par Casino, Guichard-Perrachon.

NOTE 18. Provisions pour risques et charges

Principes comptables*** Indemnités de fin de carrière**

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

*** Médailles du travail**

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

*** Primes pour services rendus - gérants mandataires**

Lors de leur départ, les gérants mandataires ayant dix ans d'ancienneté perçoivent une prime pour services rendus. Les engagements de la société à ce titre font l'objet d'une évaluation à la valeur actuelle probable des droits accumulés selon la méthode des unités de crédit projetées ; cette évaluation tient compte des hypothèses de taux de rotation des gérants, du taux d'actualisation, du taux d'augmentation des primes et du taux de mortalité.

*** Autres provisions pour risques et charges**

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

18.1 Etat des provisions pour risques et charges

<i>En M€</i>	Montant en début d'exercice	Dotation	Apport	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour risques et litiges divers	36,9	42,4	1,7	31,2	49,8
Provisions pour charges diverses	36,9	24,8		36,1	25,6
Provisions primes services rendus	11,8	12,1		11,8	12,1
Provisions indemnités fin de carrière	79,8	80,6	0,8	79,8	81,4
Provisions pour médailles du travail	24,8		0,2	2,8	22,3
Provisions IS/Plus value comptables	0,7	0,7		0,7	0,7
Provisions programme de fidélité	1,6	44,8	0,0	43,5	2,8
TOTAL	192,5	205,3	2,7	205,8	194,7
<i>Dont d'exploitation</i>		148,5		147,8	
<i>Dont financières</i>					
<i>Dont exceptionnelles</i>		56,8		58,1	

(1) Dont reprise de provisions devenues sans objet pour 7,7 M€. Celles-ci concernent essentiellement des reprises de provisions pour litiges

Les provisions pour risques et litiges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), fiscale ou économique (contrefaçons...).

Dans le cours normal de ses activités, DCF est engagé dans un certain nombre de litiges et d'arbitrages avec des tiers, fournisseurs, salariés, administrations Des provisions sont ainsi constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

18.2 Détail des indemnités de départ à la retraite

PROVISION RETRAITES <i>En M€</i>	Au 01/01	Variation exercice	Au 31/12	Ecart actuariel non comptabilisé	Engagement réel au 31/12
Valeur actuarielle des engagements (A)	79,8	1,6	81,4	60,5	141,9
Actifs financiers de couverture (B)					
Provision (A + B)	79,8	1,6	81,4	60,5	141,9

VARIATION PROVISION	Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortissement écart actuariel	Effet réduction et variation de périmètre	Charge exercice	Verst actifs	Remboursement actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	0,8		6,9	6,4	-6,7	7,4			-5,8	1,6
Actifs financiers de couverture (B)										
	0,8	0,0	6,9	6,4	-6,7	7,4	0,0	0,0	-5,8	1,6

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'augmentation des salaires : 1,6 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 35%
- taux de présence : taux moyen de 2016 à 2020.
- taux d'actualisation : 0,70 %,

16.3. Engagements de primes pour services rendus des gérants mandataires

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.70 %
- Taux d'augmentation des commissions : 1.80 %
- Table de mortalité : TGH05 / TGF05
- Taux de charges appliqués : 38%
- Taux de présence : taux moyen sur 2018 à 2020

NOTE 19. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

<i>En M€</i>	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et concours bancaires	131,0	131,0	0,0	0,0	124,1
Dettes financières diverses	1 402,0	66,3	1 335,7	0,0	430,4
	1 533,0	197,3	1 335,7	0,0	554,5
Fournisseurs	1 273,3	1 273,3	0,0	0,0	1 291,7
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7,8	7,8	0,0	0,0	15,6
Dettes fiscales et sociales	444,0	367,1	77,0	0,0	310,8
Dettes sur immobilisations	29,1	29,1	0,0	0,0	18,8
Groupes et associés	88,6	88,6	0,0	0,0	1 013,1
Autres dettes	52,0	52,0	0,0	0,0	81,1
Produits constatés d'avance	5,9	5,9	0,0	0,0	27,1
	1 900,6	1 823,7	77,0	0,0	2 758,3
TOTAL	3 433,6	2 020,9	1 412,7	0,0	3 312,8

Les dettes financières diverses sont essentiellement composées d'emprunts vis à vis d'autres sociétés du groupe suite à la refonte des comptes courants, dont l'augmentation est composée d'emprunts avec la société Easydis pour 36 M€ et Casino Finance pour 900 M€.

Ces montants étaient présentés en comptes courants en 2019 dans la rubrique groupe et associés, ce qui explique la baisse sur l'exercice 2020.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous (en M€) :

	2020	2019
Fournisseurs et comptes rattachés	260,6	241,9
Dettes fiscales et sociales d'exploitation	195,2	181,4
Dettes sur immobilisations	15,8	12
Comptes sociétés apparentées	7,4	9,3
Dettes diverses	43,8	45,4

Le montant des effets à payer inclus dans les dettes fournisseurs, s'élève à 0,3 M€.

NOTE 20. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 21. Engagements hors bilan**21.1 Autres engagements***En M€*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires et personnelles	32,4	47,9
Nantissements	62,0	70,2
Autres	3,8	3,1
	98,2	121,2
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	1 068,6	1 133,1
	1 068,6	1 133,1
ENGAGEMENTS DONNES		
Cautions bancaires	0,1	0,1
	0,1	0,1

21 .2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 22. Autres informations**22.1 Rémunération des organes de direction**

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

22.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

22.3 Informations sur les opérations de fusion, d'apport et de TUP de l'exercice

Les sociétés ci-dessous ont fait l'objet d'une TUP dans la société DCF :

En €

Société	Activité	Boni de Fusion constaté en produit financier	Vrai Mali constaté en charges financières	Mali technique constaté en IDA	Mali technique constaté en fonds de commerce	Total Mali
Pyrog	Sans activité	2 513				2 513
Aloedis	Propriétaire de 5 fonds de commerce supermarchés				10 829 506	10 829 506
Casinant	Sous location immobilière du site de Nanterre		92 020			92 020
Fox	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		4 688 701			4 688 701
Meymacienne	Sans activité		13 890			13 890
Tamnidis	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		322 111			322 111
Sumacas La Tour Bas Elné	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		873 337	840 903	522 904	2 237 144
Sumacas IDF Holding	Holding de plusieurs sous filiales		8 731 784			8 731 784
Sumacas Fresnes	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		2 249 450	1 474 622		3 724 072
Sumacas Meaux	Exploitante d'un fonds de commerce supermarché		916 275	487 467		1 403 742
Sumacas Souillac	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		48 583	81 793	181 649	312 025
Sumacas Arcachon	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		14 772	146 931	688 524	850 227
Sumacas Blanc Mesnil	Propriétaire et exploitante d'un fonds de commerce supermarché		1 290 032	364 315		1 654 346
Olenydis	Propriétaire et exploitante de 3 drives		1 184 842			1 184 842
Sumacas Sarlat	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		657 299	567 508	443 290	1 668 097
Sumacas Sevran	Exploitante d'un fonds de commerce supermarché		1 186 360	434 984		1 621 344
Sumacas Montussan	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché			5 538	21 217	26 755
	Total	2 513	22 269 455	4 404 062	12 687 090	39 363 121

22.4 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino, Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse.

NOTE 23. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu depuis le 1er janvier de l'année suivant la clôture.

NOTE 24. Liste des filiales et participations

En M€

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur brute d'inventaire des titres détenus	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2020	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2020	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
FILIALES (50 % au moins de capital détenu)												
SA FLOREAL 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	950 405 928,0	53,5	57,8	100,0	14 377 126	99,9	57,9			491,0	3,6	0,0
SAS CASINO CARBURANTS 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	428 267 942,0	5,1	7,6	65,6	3 332 230	20,1	5,1			248,4	1,7	0,0
FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE	343 045 316,0	1 409,9	536,3	100,0	1 409 942 412	3 725,4	1 030,4			96,7	-453,0	0,0
SA CODIM 2 RN 193 20600 FURIANI	400 594 412,0	13,9	23,5	100,0	2 000 000	267,1	60,1			38,1	-16,1	
SAS SERCA 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	325 079 457,0	0,1	-1,5	100,0	100 001	34,9	0,0			50,7	-1,9	
BREAL 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	440 294 619,0	0,5	2,0	99,9	5 011	6,6	3,2			0,6	0,1	
DILUX 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	323 801 894,0	2,6	4,9	99,8	164 647	11,4	11,4			1,3	0,6	
DIVERS					684 413	0,7	0,5	1,3				
TOTAL		0,0	0,0	0,0	-	4 166,1	1 168,6	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0
PARTICIPATIONS (entre 10 et 50 % de capital détenu)												
DIS AVAL 73150 VALD'ISERE	780 112 785,0	0,0	0,7	36,0	576	1,3	0,7			4,3	0,2	
DIVERS					61 014	0,8	3,2					
TOTAL		0,0	0,0	0,0	-	2,1	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participations (moins de 10 % du capital détenu)												
DIVERS					789	0,0	0,0					
TOTAL		0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL		0,0	0,0	0,0	-	4 168,2	1 172,4	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 106.801.329 €
Siège social : 1 cours Antoine Guichard, 42000 SAINT-ETIENNE
428 268 023 R.C.S. SAINT-ETIENNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le dix-huit mai,
A dix-sept heures,

Les associés de la société par actions simplifiée DISTRIBUTION CASINO FRANCE se sont réunis en assemblée générale annuelle, sur convocation du Directoire.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, l'assemblée générale se tient par conférence téléphonique, conformément à l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de COVID-19 et aux textes subséquents ayant modifié et prorogé ses dispositions.

Le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué par courrier électronique en date du 10 mai 2021, et représenté par Madame Salma El Ouadeh, participe à la conférence téléphonique.

Le Cabinet DELOITTE & ASSOCIÉS, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué par courrier électronique en date du 10 mai 2021, et représenté par Monsieur Josselin Vernay, participe à la conférence téléphonique.

Monsieur Yannick SALERNO, représentant du Comité social et économique, régulièrement convoqué par courrier électronique en date du 10 mai 2021, ne participe pas à la conférence téléphonique.

Monsieur Thierry GIROUIN, représentant du Comité social et économique, régulièrement convoqué par courrier électronique en date du 10 mai 2021, participe à la conférence téléphonique.

Madame Concettina SCHULER préside la séance en sa qualité de Présidente de la société.

Madame Delphine SULIÉ est désignée en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée conforme par les membres du bureau, permet de constater que les associés participant par conférence téléphonique et réputés présents possèdent la totalité des 106.801.329 actions ayant le droit de vote.

Ont été mis à la disposition des associés :

- la copie des courriels de convocation adressés aux associés ;
- la copie des courriels de convocation adressés aux Commissaires aux comptes ;
- la copie des courriels de convocation adressés aux représentants du Comité social et économique ;
- la feuille de présence à l'assemblée générale ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport du Directoire sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- le rapport spécial de la Présidente ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;*
- le projet de texte des résolutions proposées ;
- le projet de statuts modifiés.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que le Directoire a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 le 6 avril 2021, ainsi que le rapport sur la situation et sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

La Présidente indique ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Directoire sur la situation de la société et l'activité de celle-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; constatation de l'absence de telles conventions.
- Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Monsieur Sébastien CORRADO.
- Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Monsieur Hervé DAUDIN.
- Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe GALEY.
- Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe FRADIN
- Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Madame Concettina SCHULER.
- Renouvellement du mandat de Présidente de Madame Concettina SCHULER.
- Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Sébastien CORRADO.
- Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Hervé DAUDIN.
- Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe GALEY.
- Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe FRADIN.
- Rapport spécial de la Présidente.
- Modification de l'article 11 des statuts.
- Nomination de Monsieur Cédric OSTERNAUD en qualité de nouveau membre du Directoire.
- Nomination de Monsieur Cédric OSTERNAUD en qualité de nouveau Directeur général.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport du Directoire sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de son rapport spécial et des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion. Aucune observation n'étant soulevée et personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ces rapports dans leur intégralité, ainsi que les comptes sociaux annuels faisant ressortir une perte de 657.067.406,13 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à la Présidente et aux membres du Directoire de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élève à 99.307 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit une perte de 657.067.406,13 €, en totalité au compte « *Prime d'émission, de fusion, d'apport* ».

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce).

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Monsieur Sébastien CORRADO).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Directoire de Monsieur Sébastien CORRADO, pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Monsieur Hervé DAUDIN).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Directoire de Monsieur Hervé DAUDIN, pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe GALEY).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe GALEY, pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe FRADIN).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe FRADIN, pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Directoire de Madame Concettina SCHULER).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Directoire de Madame Concettina SCHULER, pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Présidente de Madame Concettina SCHULER).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Présidente de Madame Concettina SCHULER, pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Sébastien CORRADO).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Directeur général de Monsieur Sébastien CORRADO pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

L'Assemblée Générale décide qu'en sa qualité de Directeur général, Monsieur Sébastien CORRADO aura sous sa responsabilité la direction du réseau intégré Supermarchés et que, dans ce cadre, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Hervé DAUDIN)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Directeur général de Monsieur Hervé DAUDIN pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

L'Assemblée Générale décide qu'en sa qualité de Directeur général, Monsieur Hervé DAUDIN aura sous sa responsabilité la direction des partenariats commerciaux et que, dans ce cadre, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe GALEY)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Directeur général de Monsieur Philippe GALEY pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

L'Assemblée Générale décide qu'en sa qualité de Directeur général, Monsieur Philippe GALEY aura sous sa responsabilité la direction de la branche Proximité ainsi que la direction des réseaux de franchise et d'affiliation Hypermarchés et Supermarchés et que, dans ce cadre, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe FRADIN)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Directeur général de Monsieur Philippe FRADIN pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

L'Assemblée Générale décide qu'en sa qualité de Directeur général, Monsieur Philippe FRADIN aura sous sa responsabilité la direction des réseaux intégrés de la branche Hypermarchés et que, dans ce cadre, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 11 des statuts).

L'Assemblée Générale décide de modifier le 1er paragraphe de l'article 11 – 1) des statuts de la Société (Administration et direction de la société – Directoire) qui sera désormais rédigé comme suit, le reste de l'article 11 – 1) restant inchangé :

« La Société est dirigée et administrée par un Directoire composé de deux à six membres, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommés par décision de l'associé unique ou des associés pour la durée courant entre deux décisions d'approbation des comptes annuels ».

L'Assemblée Générale décide de modifier le 1er paragraphe de l'article 11 – 3) des statuts de la Société (Administration et direction de la société – Directeur Général) qui sera désormais rédigé comme suit, le reste de l'article 11 – 3) restant inchangé :

« Un ou plusieurs Directeurs généraux de la Société peuvent être désignés par décision de l'associé unique ou des associés. Les Directeurs généraux peuvent être des personnes physiques ou morales, associées ou non, membres ou pas du Directoire. Les Directeurs généraux sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du Directoire s'ils sont membres du Directoire et pour la durée courant entre deux décisions d'approbation des comptes annuels sinon ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Cédric OSTERNAUD en qualité de nouveau membre du Directoire)

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du Directoire, à compter de ce jour, Monsieur Cédric Osternaud, né le 25 juillet 1979 à Tournon (07) et demeurant 15b rue du Perron, 69510 Soucieu-en-Jarrest, pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEIZIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Cédric OSTERNAUD en qualité de nouveau Directeur général).

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Directeur général, à compter de ce jour, Monsieur Cédric OSTERNAUD, né le 25 juillet 1979 à Tournon (07) et demeurant 15b rue du Perron, 69510 Soucieu-en-Jarrest, pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

L'Assemblée Générale décide qu'en sa qualité de Directeur général, Monsieur Cédric OSTERNAUD aura sous sa responsabilité la direction des activités E-commerce, Innovation et Projets Transverses et que, dans ce cadre, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoir en vue des formalités)

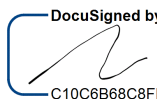
L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et notamment à Monsieur Patrice ARPAL, Directeur juridique ou à Madame Delphine SULIÉ, Responsable juridique, domiciliés professionnellement 1, Cours Antoine Guichard, 42 000 SAINT-ETIENNE, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et le secrétaire.

La Présidente
Madame Concettina SCHULER

Le secrétaire de séance
Madame Delphine SULIÉ

DocuSigned by:

C10C6B68C8FF435...

DocuSigned by:

32860CC5604145B...

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: FD3A7A86C7DC47538F047CE882CD94AE
 Objet: Veuillez signer avec DocuSign : DCF - PV AG 18.05.2021.docx
 Enveloppe source:
 Nombre de pages du document: 6
 Nombre de pages du certificat: 5
 Signature dirigée: Activé
 Horodatage de l'enveloppe: Activé
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:
 SULIE DELPHINE
 1 Cours Antoine Guichard
 Saint-Étienne, Auvergne-Rhône-Alpes 42008
 dsulie@groupe-casino.fr
 Adresse IP: 195.68.28.218

Suivi du dossier

État: Original
 19/05/2021 14:50:22

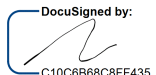
Titulaire: SULIE DELPHINE
 dsulie@groupe-casino.fr

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

SCHULER Concettina
 tschuler@groupe-casino.fr
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:

 C10C6B68C8FF435...

Horodatage


Envoyée: 19/05/2021 14:53:05
 Consultée: 19/05/2021 14:59:55
 Signée: 19/05/2021 15:00:28

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
 En utilisant l'adresse IP: 92.184.112.49
 Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 19/05/2021 14:59:55
 ID: e1953334-56ee-485b-b3a7-92aa7734f10c

SULIE Delphine
 dsulie@groupe-casino.fr
 Groupe Casino
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:

 32860CC5804145B...

Envoyée: 19/05/2021 14:53:05
 Consultée: 19/05/2021 14:53:12
 Signée: 19/05/2021 14:53:19

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 195.68.28.218

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée État

Horodatage

Événements de copie carbone État

Horodatage

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	19/05/2021 14:53:05
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	19/05/2021 14:53:12
Signature complétée	Sécurité vérifiée	19/05/2021 14:53:19
Complétée	Sécurité vérifiée	19/05/2021 15:00:28

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, Groupe Casino Juridique Corporate (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact Groupe Casino Juridique Corporate:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: zz-dsi-docusign@groupe-casino.fr

To advise Groupe Casino Juridique Corporate of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at zz-dsi-docusign@groupe-casino.fr and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from Groupe Casino Juridique Corporate

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to zz-dsi-docusign@groupe-casino.fr and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with Groupe Casino Juridique Corporate

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to zz-dsi-docusign@groupe-casino.fr and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify Groupe Casino Juridique Corporate as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Groupe Casino Juridique Corporate during the course of your relationship with Groupe Casino Juridique Corporate.

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Distribution Casino France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Distribution Casino France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « 12 - Immobilisations corporelles et incorporelles » et « 13 - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels exposent les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des actifs immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et contrôlé que ces notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre société.

Nous avons examiné la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et le caractère raisonnable des évaluations en résultant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



Vanessa Girardet



Patrice Choquet

Alexis Hurtrel

Yvon Salaün

Compte de résultat

<i>En M€</i>		Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires net	Note 3	7 753,0	8 197,2
Prix de revient des ventes	Note 4	-5 797,0	-6 238,1
Marge commerciale		1 955,9	1 959,1
% du CA HT		25,2%	23,9%
Frais de personnel	Note 5.1	-806,1	-866,6
Autres produits et charges d'exploitation	Note 5.2	-1 075,0	-1 082,1
Dotations nettes aux amortissements et provisions	Note 6	-111,6	-88,5
RESULTAT D'EXPLOITATION		-36,7	-78,1
% du CA HT		-0,5%	-1,0%
Résultat financier	Note 7	-579,5	-1 501,6
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION		-616,2	-1 579,8
% du CA HT		-7,9%	-19,3%
Résultat exceptionnel avant d'impôts	Note 8	-64,2	-195,0
RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION		-680,5	-1 774,8
% du CA HT		-8,8%	-21,7%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	Note 11	-1,9	-1,6
Impôts sur les bénéfices	Note 11	25,3	25,8
RESULTAT NET		-657,1	-1 750,6
% du CA HT		-8,5%	-21,4%

Bilan actif

<i>En M€</i>		Brut	Exercice N Amort et dépréciation	Net	Exercice N-1 Net
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Note 12	2 690,7	488,5	2 202,2	2 195,8
Immobilisations corporelles	Note 12	1 986,2	1 423,5	562,6	553,1
Immobilisations financières	Note 13	4 201,9	3 000,1	1 201,8	1 681,6
Actif immobilisé		8 878,8	4 912,1	3 966,7	4 430,5
Stocks	Note 14	629,7	7,9	621,8	672,5
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients	Note 15	256,2	39,0	217,2	255,0
Autres créances	Note 15	499,7	11,7	488,0	412,5
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		66,4		66,4	101,8
Charges constatées d'avance	Note 16	87,3		87,3	99,7
Actif circulant		1 539,3	58,6	1 480,7	1 541,6
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Prime de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
Total actif		10 418,1	4 970,7	5 447,4	5 972,1

Bilan passif

<i>En M€</i>		Exercice N Net	Exercice N-1 Net
Capitaux propres	Note 17	1 819,1	2 466,9
Autres fonds propres			
Provisions	Note 18	194,7	192,5
Dettes financières	Note 19	1 533,0	554,5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 19	7,8	15,6
Dettes fournisseurs	Note 19	1 273,3	1 291,7
Dettes fiscales et sociales	Note 19	444,0	310,8
Dettes sur immobilisations	Note 19	29,1	18,8
Autres dettes	Note 19	140,5	1 094,2
Produits constatés d'avance	Note 16	5,9	27,1
Dettes		3 433,6	3 312,8
Ecarts de conversion passif			
Total passif		5 447,4	5 972,1

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

La société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

L'activité principale de la société est la vente de produits alimentaires et non alimentaires dans des magasins de différents formats tels que des hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité qu'elle exploite en propre ou en franchise en France ainsi qu'une activité d'approvisionnement et/ou de franchise à l'international.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2020.

Ils sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire.

1.2 Faits caractéristiques

Après un premier semestre marqué par l'impact des coûts liés à la crise sanitaire, le second semestre a montré une amélioration de la rentabilité. Cette pandémie mondiale a eu comme effet un changement des habitudes des consommateurs qui se tournent vers des solutions digitales et les magasins de proximité. Dans ce contexte, la société a poursuivi la digitalisation de ses points de vente ainsi que le développement de magasins Premium et de proximité.

L'année 2020 a vu également l'accélération de la pénétration de l'application digitale Casino Max.

Les hypermarchés ont adapté un nouveau modèle avec la réduction du non alimentaire au profit de marketplace physique ou de shop-in-shop.

Le plan Rocade initié en 2018 s'est poursuivi avec la cession de magasins déficitaires (5 hypermarchés et 5 supermarchés). De plus, 24 fonds de commerce donnés en location gérance à FPLP ont été cédés à cette dernière.

Au cours de l'exercice 2020, DCF a absorbé 17 de ses filiales par des Transmissions Universelles de Patrimoine.

Le groupe Casino disposait d'une convention de cash pooling avec ses filiales françaises qui était actuellement rémunérée à Eonia + 0,50 %. A la suite de la mise en place en novembre 2019 par le Groupe d'une opération de refinancement globale, le Groupe a procédé à la mise à jour de sa politique de financement interne consistant essentiellement à (i) la ventilation des dettes et créances intragroupes entre court terme (compte-courant ou avance) et long terme (prêt ou emprunt) et (ii) l'aménagement des taux de rémunération en conséquence. Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, les dettes et créances à long terme et à court terme sont respectivement rémunérées au taux de 3,9 % et 1,5 %.

Les impacts financiers sont décrits dans les notes dédiées aux dettes et créances et au résultat financier.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2020 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et l'indépendance des exercices.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation :

- De l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles,
- De l'évaluation des titres de participation et autres immobilisations financières,
- De l'évaluation des créances clients,
- Des hypothèses retenues dans l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

NOTE 3. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise ou lors du passage en caisse soit à la date de réalisation de la prestation.

A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes encaissés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

En M€

Chiffre d'affaires	2020	2019
Ventes de biens	7 445,6	7 903,5
Prestations de services	307,3	293,7
TOTAL	7 753,0	8 197,2

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts ainsi que diverses prestations.

Le chiffre d'affaires est réalisé à 99,8 % en France et à 0,2 % à l'étranger en 2020 (respectivement 99.10 % et 0.9 % en 2019).

NOTE 4. Prix de revient des ventes

En M€

Prix de revient des ventes	2020	2019
Achats et variations des stocks	-5 738,6	-6 209,3
Coûts logistiques & frais de centrale d'achats	-463,4	-454,5
Coopérations commerciales	404,9	425,7
TOTAL	-5 797,0	-6 238,1

Le montant des coûts logistiques correspond essentiellement aux prestations réalisées par la société Easydis et les frais accessoires d'achats, aux prestations réalisées par la société AMC (Achats Marchandises Casino) et par les équipes interne à DCF en charge des fonctions Approvisionnement et Achats.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés par les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à l'émission d'acomptes.

NOTE 5. Autres postes du résultat d'exploitation

5.1 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel de l'exercice sont constituées des postes suivants :

En M€

Charges de personnel	2020	2019
Salaires et traitements	-599,1	-648,0
Charges sociales	-201,8	-210,0
Intéressement	-5,1	-8,6
TOTAL	-806,1	-866,6

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants :

en Equivalent Temps Plein

Effectif moyen salarié	2020	2019
Cadres	2 085	2 227
Agents de maîtrise	2 370	2 604
Employés, ouvriers	17 351	19 226
Gérants supérettes	1 483	1 740
TOTAL	23 289	25 797

5.2 Autres produits et charges d'exploitation

En M€

Autres postes du résultat d'exploitation	2020	2019
Autres achats et charges externes	-940,8	-947,1
Impôts, taxes et versements assimilés	-104,5	-106,4
Autres produits et charges	-29,6	-28,6
TOTAL	-1 075,0	-1 082,1

Les « Autres produits et charges » comprennent notamment la production immobilisée pour un montant de 23.8 M€ (30,1M€ en 2019) correspondant essentiellement à l'activation de coûts appelés « frais de concept » et « frais d'expansion » dans le cadre d'investissements liés principalement à (i) des projets de création, de rénovation et d'extension de magasins et (ii) des projets de création de logiciels.

Les transferts de charges ont été imputés, en fonction de leur nature comptable, sur les postes suivants :

En M€

Détails transfert de charges	2020	2019
Achats et variation de stocks	6,7	47,7
Autres achats et charges externes	29,7	64,3
Autres charges	0,1	4,3
Frais de personnel	44,8	33,0
Impôts, taxes et versements assimilés	0,0	0,1
Dotations aux amortissements et provisions	-6,5	9,7
TOTAL	74,9	159,1

Les transferts de charges relatifs aux postes « Achats et variations de stocks », « Autres achats et charges externes » et « Frais de personnel » correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés aux cessions et fermetures de sites, à la rationalisation et la modernisation du parc de magasins et à la réorganisation des structures centrales.

NOTE 6. Dotations nettes aux amortissements et provisions*En M€*

Dotations nettes aux amortissements et provisions	2020	2019
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	-117,9	-96,2
Dotations nettes aux autres provisions	6,3	7,7
dont actifs circulants	7,0	6,5
dont risques et charges	-0,7	1,2
TOTAL	-111,6	-88,5

NOTE 7. Résultat financier

Les charges financières nettes sont composées de :

En M€

Résultat financier	2020	2019
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des titres de participations	-488,5	-1479,9
Autres charges financières	-95,2	-27,3
Autres produits financiers	4,3	5,5
TOTAL	-579,5	-1 501,6

Les dotations nettes des reprises pour dépréciation des titres de participation s'élèvent à - 488.5 M€ en 2020 et concernent essentiellement FPLP pour -481.6 M€, Codim pour -10.5 M€ et Floréal pour 5.1 M€. Elles s'élevaient à -1 479,9 M€ en 2019 et concernaient essentiellement FPLP pour -1 437,9 M€, Serca pour -18,7 M€ et Tamnidis pour -7.0 M€.

L'opération de refonte des comptes courants en prêts et emprunts décrit dans les faits caractéristiques a eu pour effet une augmentation significative des charges financières puisque les taux d'intérêts des emprunts est de 3,9% et celui des comptes courants de 1,5%, en comparaison à un classement unique en compte courant en 2019 dont le taux était de 0,5%.

NOTE 8. Résultat exceptionnel**Principes comptables**

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société telles que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En M€

Résultat exceptionnel	2020	2019
Résultat de cessions d'immobilisations	28,7	-40,7
Résultat de cessions d'actifs	28,7	-40,7
Dotations / reprises de provisions	-14,9	6,9
Autres charges et produits exceptionnels	-78,0	-161,2
Résultat autre que cessions d'actifs	-92,9	-154,4
Résultat exceptionnel avant impôts	-64,2	-195,0
Impôts	0,0	0,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPOTS	-64,2	-195,0

Le résultat exceptionnel se compose principalement :

- Des résultats de cessions d'actifs pour 28,7 M€,
- De charges et produits exceptionnels principalement liés à la rationalisation et transformation du parc de magasin, à la réorganisation des structures centrales, aux coûts liés aux cessions et fermetures de supermarchés, hypermarchés et magasins de proximité pour un total de -53,7 M€.

En 2019, les autres charges et produits exceptionnels étaient essentiellement liés à la rationalisation et transformation du parc de magasin proximité, à la réorganisation des structures centrales, aux coûts liés aux cessions et fermetures de supermarchés, hypermarchés et magasins de proximité ainsi qu'aux coûts liés au nouveau programme de digitalisation.

NOTE 9. Charges d'impôts

En M€

Charges d'impôts	2020	2019
Résultat courant	-616,2	-1 579,7
Participation des salariés	-1,9	-1,6
Résultat exceptionnel	-64,2	-195,0
Résultat avant impôts	-682,4	-1 776,3
Impôt sur le résultat courant (après participation)	25,3	25,8
Impôt sur le résultat exceptionnel	0,0	0,0
Charges ou produits d'impôts	25,3	25,8
RÉSULTAT NET	-657,1	-1 750,6

NOTE 10. Variation des provisions

En M€	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
Amortissements dérogatoires	114,3	0,0	0,0	31,4	0,5	0,0	0,0	22,1	124,1
Total provisions règlementées	114,3	0,0	0,0	31,4	0,5	0,0	0,0	22,1	124,1
Total provisions pour risques et charges (1)	192,5	148,5	0,0	56,8	2,7	147,8	0,0	58,1	194,7
Dépréciation immobilisations incorporelles	201,8	0,0	0,0	190,6	0,1	0,0	0,0	201,8	190,7
Dépréciation immobilisations corporelles	34,7	1,2	0,0	51,5	0,7	1,2	0,0	33,5	53,3
Dépréciation titres de participation	2540,2	0,0	496,7	0,0	-30,1	0,0	8,2	0,0	2998,6
Dépréciation autres immobilisations financières	0,1	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	1,4
Total provisions dépréciation actif immobilisé	2776,8	1,2	496,7	242,1	-28,0	1,2	8,2	235,3	3244,1
Dépréciation stocks	12,2	7,5	0,0	0,0	0,3	12,1	0,0	0,0	7,9
Dépréciation clients	43,1	15,4	0,0	0,0	0,0	19,4	0,0	0,0	39,0
Dépréciation autres postes des actifs circulants	14,2	0,4	0,0	0,0	7,3	10,2	0,0	0,0	11,7
Total provisions dépréciation actif circulant	69,5	23,3	0,0	0,0	7,6	41,7	0,0	0,0	58,6
TOTAL GENERAL	3153,0	172,9	496,7	330,4	-17,2	190,7	8,2	315,5	3621,4

(1) Cf. détail à la note 18

Le montant dans la colonne apport est lié aux transmissions universelles de patrimoine des sociétés Aloedis, Fox, Pyrog, Tamnidis, Sumacas Arcachon, Sumacas Blanc Mesnil, Sumacas Fresnes, Sumacas IDF, Sumacas Montussan, Sumacas Meaux, Sumacas Souillac, Sumacas Sevrans et Olenydis.

NOTE 11. Impôt sur les bénéfices

11.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

<i>En M€</i>	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	-36,7	-579,5	-64,2	-1,9	-682,4
Charges d'impôts					0,0
Crédits d'impôts	25,3				25,3
Montant net	-11,4	-579,5	-64,2	-1,9	-657,0

L'impôt sur le résultat courant est principalement constitué par le crédit d'impôt mécénat.

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est Casino Guichard-Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino, Guichard-Perrachon SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2020 est de 2 200 M€ dont 2 171 M€ constaté pendant la période d'intégration.

11.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 634 M€ et correspond principalement à l'utilisation future des déficits.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant de la provision pour amortissement dérogatoire s'élève à 32 M€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 12. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

***Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds commerciaux, de parts de marché, de coûts de développement, de logiciels et de droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis.

Le mali technique constaté lors des opérations de fusions et assimilées, est ventilé par catégorie d'actifs sous-jacents apportés.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes

***Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles**

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les amortissements pour dépréciation des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Étanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Agencements espaces verts	40 ans
Ascenseurs	25 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Ces regroupements d'actifs sont définis comme suit :
pour les hypermarchés et les supermarchés, le groupe est le magasin.
pour la proximité, le groupe est constitué de l'ensemble des magasins du réseau.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Toute dépréciation portant sur des fonds commerciaux est irréversible.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, concernant la valeur d'utilité, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.6% et 5.6%.

***Cessions des immobilisations incorporelles**

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

12.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En M€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	2 265,0	1,6	-28,0	19,7	2 258,3
Droits au bail	60,1	0,2	-4,5	0,5	56,3
Autres immobilisations incorporelles	352,7	23,7	-1,2	1,0	376,1
Total immobilisations incorporelles	2 677,8	25,4	-33,6	21,2	2 690,7
Terrains	22,1	4,2	-0,1	0,6	26,8
Constructions	49,1	11,5	-3,3	0,5	57,8
Autres immobilisations corporelles	1 817,0	149,3	-88,1	23,3	1 901,5
Total immobilisations corporelles	1 888,3	165,0	-91,5	24,4	1 986,2
TOTAL	4 566,0	190,4	-125,1	45,6	4 676,9

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspond essentiellement à l'acquisition ou l'évolution de logiciel et applications.

Les acquisitions des immobilisations corporelles de l'exercice correspondent aux dépenses de rénovation, d'aménagement, d'ouverture et d'extension des magasins dont principalement :

- 77,4 M€ pour les hypermarchés,
- 64,2 M€ pour les supermarchés,
- 18,6 M€ pour les proximités.

Les diminutions de l'exercice correspondent essentiellement à la vente de différents fonds de proximité dans le cadre du passage de surfaces intégrées en franchise, à la résiliation de baux des sites de ce même format fermé définitivement, à la vente de 29 fonds de commerce supermarchés et à celle de 5 fonds de commerce hypermarchés.

Les autres variations sont liées aux fusions et apports sous forme de TUP des sociétés Aloedis, Fox, Pyrog, Tamnidis, Sumacas Arcachon, Sumacas Blanc Mesnil, Sumacas Fresnes, Sumacas IDF, Sumacas Montussan, Sumacas Meaux, Sumacas Souillac, Sumacas Sevrans, Sumacas la Tour Bas Elné et Olenydis.

Ces opérations ont généré une augmentation des fonds de commerciaux (19,7 M€) et des autres immobilisations corporelles (23,3 M€).

12.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En M€	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immobilisations incorp.	280,2	17,9	-1,2	0,9	297,8
Amortissements des immobilisations corp.	1 300,4	105,0	-51,7	16,5	1 370,2
TOTAL	1 580,6	122,9	-53,0	17,4	1 668,0

La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 10

La diminution des amortissements est liée aux :

- Cessions pour 42,0 M€
- Mise au rebut pour 11 M€

Les autres variations sont principalement liées aux TUP des sociétés suivantes :

- Aloedis pour 11,8 M€
- Sumacas Fresnes pour 0,9 M€
- Olenydis pour 2,7 M€
- Fox pour 0,4 M€
- Sumacas Montussan pour 0,6 M€
- Sumacas La Tour Bas Elné pour 0,3 M€

NOTE 13. Immobilisations financières**Principes comptables***** Coût d'entrée des immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

*** Dépréciation des immobilisations financières**

Une dépréciation des titres de participation ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour la société.

La société a procédé à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôts appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1,6% et 5,6%.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En M€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	4 168,5	64,1	-4,7	-59,9	4 168,1
Prêts et autres immobilisations financières	53,4	119,5	-126,2	-12,9	33,8
TOTAL	4 221,9	183,6	-131,0	-72,7	4 201,9

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en fin d'annexe.

La variation des dépréciations des immobilisations financières est traitée en note 10.

L'augmentation des participations et autres titres est principalement liée à :

- L'augmentation de capital de la société Codim par incorporation de créances pour 41,4 M€,
- L'acquisition des titres de la société Aloedis pour 21,6 M€

La diminution des participations et autres titres est principalement liée à la cession des titres Maxit pour 4,7 M€.

La variation nette des prêts et autres immobilisations financières est principalement due aux :

- Prêts effort construction 2020 pour 3,2 M€,
- Dépôts de garantie reçus ou remboursés pour -10 M€.

Les autres variations correspondent à :

- L'annulation des titres des sociétés apportées pour 59,9 M€,
- L'annulation du prêt suite à la TUP de sumacas IDF pour 12,9 M€.

NOTE 14. Stocks**Principes comptables**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti) à l'exception du stock des magasins de proximité. La valeur de ce dernier est déterminée en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par rayon (stock initial + entrées du mois), destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat.

Une dépréciation ramène le stock à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

Décomposition des stocks

<i>En M€</i>	2020	2019
Valeurs brutes	629,7	684,7
Dépréciations	7,9	12,2
VALEURS NETTES	621,8	672,5

La dépréciation des stocks est détaillée en note 10.

La diminution de la valeur brute des stocks s'explique par :

- La cession de 5 sites hypermarchés représentant une baisse de 11 M€ de stocks,
- Une meilleure gestion des stocks.

NOTE 15. Créances**Principes comptables***** Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

*** Groupes et associés**

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- Des flux de financement entre CASINO FINANCE et les filiales,
- Des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Décomposition et échéances des créances

En M€	2020	2019
Clients (1)	256,2	298,0
Dépréciations	-39,0	-43,1
VALEURS NETTES	217,2	255,0
Autres créances d'exploitation	132,0	142,9
Dépréciations	-1,0	-3,1
VALEURS NETTES	131,0	139,7
Groupes et associés (1)	232,6	128,3
Dépréciations	0,0	0,0
VALEURS NETTES	232,6	128,3
Autres actifs circulants (1)	135,0	155,5
Dépréciations	-10,7	-11,1
VALEURS NETTES	124,3	144,4
TOTAL	705,2	667,5

Ces créances brutes sont à moins d'un an pour 696 M€ et à plus d'un an pour 59,9 M€

La dépréciation des créances est détaillée en note 10.

Dans cette rubrique sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 106,3 M€ qui se décomposent comme suit au 31/12/2020 :

En M€	2020	2019
Clients et comptes rattachés	33,6	25,2
Autres créances d'exploitation	54,3	68
Créances diverses	18,3	15,2

NOTE 16. Comptes de régularisation

<i>En M€</i>	2020	2019
Charges constatées d'avance	87,3	99,7
Produits constatés d'avance	-5,9	-27,1

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives, de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures. Elles regroupent aussi les charges relatives aux coûts de développement du réseau Franchise et aux budgets d'ouverture versés aux franchisés. Ces coûts sont étalés sur la durée du contrat de Franchise.

Les produits constatés d'avance correspondent en majorité à des coopérations commerciales obtenues des fournisseurs et relatives à des achats sur des périodes ultérieures.

NOTE 17. Capitaux propres**17.1 Variation des capitaux propres**

<i>En M€</i>	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	106,8				106,8
Primes	3 991,7	-0,5	-1 750,6		2 240,6
Réserve légale	4,6				4,6
Report à nouveau	0,0				0,0
Résultat de l'exercice	-1 750,6	-657,1	1 750,6		-657,1
Provisions réglementées	114,3	9,8			124,1
TOTAL	2 466,9	-647,8	0,0	0,0	1 819,1

17.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 106 801 329 actions au nominal de 1€ détenues à 99,99% par Casino, Guichard-Perrachon.

NOTE 18. Provisions pour risques et charges

Principes comptables*** Indemnités de fin de carrière**

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

*** Médailles du travail**

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

*** Primes pour services rendus - gérants mandataires**

Lors de leur départ, les gérants mandataires ayant dix ans d'ancienneté perçoivent une prime pour services rendus. Les engagements de la société à ce titre font l'objet d'une évaluation à la valeur actuelle probable des droits accumulés selon la méthode des unités de crédit projetées ; cette évaluation tient compte des hypothèses de taux de rotation des gérants, du taux d'actualisation, du taux d'augmentation des primes et du taux de mortalité.

*** Autres provisions pour risques et charges**

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

18.1 Etat des provisions pour risques et charges

<i>En M€</i>	Montant en début d'exercice	Dotation	Apport	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour risques et litiges divers	36,9	42,4	1,7	31,2	49,8
Provisions pour charges diverses	36,9	24,8		36,1	25,6
Provisions primes services rendus	11,8	12,1		11,8	12,1
Provisions indemnités fin de carrière	79,8	80,6	0,8	79,8	81,4
Provisions pour médailles du travail	24,8		0,2	2,8	22,3
Provisions IS/Plus value comptables	0,7	0,7		0,7	0,7
Provisions programme de fidélité	1,6	44,8	0,0	43,5	2,8
TOTAL	192,5	205,3	2,7	205,8	194,7
<i>Dont d'exploitation</i>		148,5		147,8	
<i>Dont financières</i>					
<i>Dont exceptionnelles</i>		56,8		58,1	

(1) Dont reprise de provisions devenues sans objet pour 7,7 M€. Celles-ci concernent essentiellement des reprises de provisions pour litiges

Les provisions pour risques et litiges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), fiscale ou économique (contrefaçons...).

Dans le cours normal de ses activités, DCF est engagé dans un certain nombre de litiges et d'arbitrages avec des tiers, fournisseurs, salariés, administrations Des provisions sont ainsi constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

18.2 Détail des indemnités de départ à la retraite

PROVISION RETRAITES <i>En M€</i>	Au 01/01	Variation exercice	Au 31/12	Ecart actuariel non comptabilisé	Engagement réel au 31/12
Valeur actuarielle des engagements (A)	79,8	1,6	81,4	60,5	141,9
Actifs financiers de couverture (B)					
Provision (A + B)	79,8	1,6	81,4	60,5	141,9

VARIATION PROVISION	Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortissement écart actuariel	Effet réduction et variation de périmètre	Charge exercice	Verst actifs	Remboursement actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	0,8		6,9	6,4	-6,7	7,4			-5,8	1,6
Actifs financiers de couverture (B)										
	0,8	0,0	6,9	6,4	-6,7	7,4	0,0	0,0	-5,8	1,6

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'augmentation des salaires : 1,6 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 35%
- taux de présence : taux moyen de 2016 à 2020.
- taux d'actualisation : 0,70 %,

16.3. Engagements de primes pour services rendus des gérants mandataires

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.70 %
- Taux d'augmentation des commissions : 1.80 %
- Table de mortalité : TGH05 / TGF05
- Taux de charges appliqués : 38%
- Taux de présence : taux moyen sur 2018 à 2020

NOTE 19. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

<i>En M€</i>	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et concours bancaires	131,0	131,0	0,0	0,0	124,1
Dettes financières diverses	1 402,0	66,3	1 335,7	0,0	430,4
	1 533,0	197,3	1 335,7	0,0	554,5
Fournisseurs	1 273,3	1 273,3	0,0	0,0	1 291,7
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7,8	7,8	0,0	0,0	15,6
Dettes fiscales et sociales	444,0	367,1	77,0	0,0	310,8
Dettes sur immobilisations	29,1	29,1	0,0	0,0	18,8
Groupes et associés	88,6	88,6	0,0	0,0	1 013,1
Autres dettes	52,0	52,0	0,0	0,0	81,1
Produits constatés d'avance	5,9	5,9	0,0	0,0	27,1
	1 900,6	1 823,7	77,0	0,0	2 758,3
TOTAL	3 433,6	2 020,9	1 412,7	0,0	3 312,8

Les dettes financières diverses sont essentiellement composées d'emprunts vis à vis d'autres sociétés du groupe suite à la refonte des comptes courants, dont l'augmentation est composée d'emprunts avec la société Easydis pour 36 M€ et Casino Finance pour 900 M€.

Ces montants étaient présentés en comptes courants en 2019 dans la rubrique groupe et associés, ce qui explique la baisse sur l'exercice 2020.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous (en M€) :

	2020	2019
Fournisseurs et comptes rattachés	260,6	241,9
Dettes fiscales et sociales d'exploitation	195,2	181,4
Dettes sur immobilisations	15,8	12
Comptes sociétés apparentées	7,4	9,3
Dettes diverses	43,8	45,4

Le montant des effets à payer inclus dans les dettes fournisseurs, s'élève à 0,3 M€.

NOTE 20. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 21. Engagements hors bilan**21.1 Autres engagements***En M€*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires et personnelles	32,4	47,9
Nantissements	62,0	70,2
Autres	3,8	3,1
	98,2	121,2
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	1 068,6	1 133,1
	1 068,6	1 133,1
ENGAGEMENTS DONNES		
Cautions bancaires	0,1	0,1
	0,1	0,1

21 .2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 22. Autres informations**22.1 Rémunération des organes de direction**

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

22.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

22.3 Informations sur les opérations de fusion, d'apport et de TUP de l'exercice

Les sociétés ci-dessous ont fait l'objet d'une TUP dans la société DCF :

En €

Société	Activité	Boni de Fusion constaté en produit financier	Vrai Mali constaté en charges financières	Mali technique constaté en IDA	Mali technique constaté en fonds de commerce	Total Mali
Pyrog	Sans activité	2 513				2 513
Aloedis	Propriétaire de 5 fonds de commerce supermarchés				10 829 506	10 829 506
Casinant	Sous location immobilière du site de Nanterre		92 020			92 020
Fox	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		4 688 701			4 688 701
Meymacienne	Sans activité		13 890			13 890
Tamnidis	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		322 111			322 111
Sumacas La Tour Bas Elné	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		873 337	840 903	522 904	2 237 144
Sumacas IDF Holding	Holding de plusieurs sous filiales		8 731 784			8 731 784
Sumacas Fresnes	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		2 249 450	1 474 622		3 724 072
Sumacas Meaux	Exploitante d'un fonds de commerce supermarché		916 275	487 467		1 403 742
Sumacas Souillac	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		48 583	81 793	181 649	312 025
Sumacas Arcachon	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		14 772	146 931	688 524	850 227
Sumacas Blanc Mesnil	Propriétaire et exploitante d'un fonds de commerce supermarché		1 290 032	364 315		1 654 346
Olenydis	Propriétaire et exploitante de 3 drives		1 184 842			1 184 842
Sumacas Sarlat	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché		657 299	567 508	443 290	1 668 097
Sumacas Sevran	Exploitante d'un fonds de commerce supermarché		1 186 360	434 984		1 621 344
Sumacas Montussan	Propriétaire d'un fonds de commerce supermarché			5 538	21 217	26 755
	Total	2 513	22 269 455	4 404 062	12 687 090	39 363 121

22.4 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino, Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse.

NOTE 23. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu depuis le 1er janvier de l'année suivant la clôture.

NOTE 24. Liste des filiales et participations

En M€

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur brute d'inventaire des titres détenus	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2020	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2020	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
FILIALES (50 % au moins de capital détenu)												
SA FLOREAL 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	950 405 928,0	53,5	57,8	100,0	14 377 126	99,9	57,9			491,0	3,6	0,0
SAS CASINO CARBURANTS 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	428 267 942,0	5,1	7,6	65,6	3 332 230	20,1	5,1			248,4	1,7	0,0
FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE	343 045 316,0	1 409,9	536,3	100,0	1 409 942 412	3 725,4	1 030,4			96,7	-453,0	0,0
SA CODIM 2 RN 193 20600 FURIANI	400 594 412,0	13,9	23,5	100,0	2 000 000	267,1	60,1			38,1	-16,1	
SAS SERCA 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	325 079 457,0	0,1	-1,5	100,0	100 001	34,9	0,0			50,7	-1,9	
BREAL 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	440 294 619,0	0,5	2,0	99,9	5 011	6,6	3,2			0,6	0,1	
DILUX 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	323 801 894,0	2,6	4,9	99,8	164 647	11,4	11,4			1,3	0,6	
DIVERS					684 413	0,7	0,5	1,3				
TOTAL		0,0	0,0	0,0	-	4 166,1	1 168,6	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0
PARTICIPATIONS (entre 10 et 50 % de capital détenu)												
DIS AVAL 73150 VALD'ISERE	780 112 785,0	0,0	0,7	36,0	576	1,3	0,7			4,3	0,2	
DIVERS					61 014	0,8	3,2					
TOTAL		0,0	0,0	0,0	-	2,1	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participations (moins de 10 % du capital détenu)												
DIVERS					789	0,0	0,0					
TOTAL		0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL		0,0	0,0	0,0	-	4 168,2	1 172,4	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0